

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
FONDATION DROIT AU TALENT

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2024, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1



Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 8 août 2024

¹ Par Danielle Nadeau, CPA

FONDATION DROIT AU TALENT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions	8 700 \$	8 000 \$
Musicothon	10 300	11 035
Dons	29 635	13 777
Activités de financement - Autres	998	1 043
Intérêts	612	460
Autres revenus	2 745	1 275
Chorale	9 791	7 352
Tirage	<u>8 446</u>	<u>22 042</u>
	<u>71 227</u>	<u>64 984</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	16 149	32 965
Assurances	1 307	975
Musicothon	3 229	2 960
Honoraires professionnels	1 182	1 321
Activités de financement - Autres	2 600	418
Publicité et promotion	541	775
Frais d'entretien et réparations	1 403	974
Fournitures de bureau	61	646
Hébergement du site Web	800	859
Frais bancaires	189	146
Chorale	1 880	1 079
Tirage	<u>2 714</u>	<u>21 625</u>
	<u>32 055</u>	<u>64 743</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>39 172</u></u> \$	<u><u>241</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT	137 520 \$	137 279 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>39 172</u>	<u>241</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>176 692</u></u> \$	<u><u>137 520</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	90 237 \$	47 340 \$
Débiteurs (note 3)	<u>6 443</u>	<u>10 168</u>
	96 680	57 508
PLACEMENTS (note 4)	<u>80 012</u>	<u>80 012</u>
	<u><u>176 692</u></u> \$	<u><u>137 520</u></u> \$
PASSIF		
	- \$	- \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u><u>176 692</u></u> \$	<u><u>137 520</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 _____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	39 172 \$	241 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<u>3 725</u>	<u>4 191</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	42 897	4 432
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>47 340</u>	<u>42 908</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>90 237</u></u> \$	<u><u>47 340</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études du Centre de services scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- produits de subvention comptabilisés selon la date de l'activité à laquelle elle s'applique
- produits de dons comptabilisés lorsqu'il y a certitude de l'encaisser
- immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Les immobilisations corporelles sont mises à la disposition des élèves et des écoles participants au programme.

Immobilisations détenues

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immobilisations corporelles		
Instrument de musique	201 260 \$	193 988 \$
Autres équipements	13 145	13 145
Immobilisations incorporelles		
Site Web	<u>5 321</u>	<u>5 321</u>
	<u>219 726 \$</u>	<u>212 454 \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Soutien au programme de formation musicale

La fondation versait annuellement une somme au Centre de services scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, le Centre de services scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'aide directe aux écoles participantes par l'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique et tout autre forme de support pour la réussite des programmes.

3. DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Autres à recevoir	4 356 \$	6 750 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>2 087</u>	<u>3 418</u>
	<u>6 443</u> \$	<u>10 168</u> \$

4. PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Placement garanti lié aux marchés, 5 ans, échéant en octobre 2026	50 007 \$	50 007 \$
Placement garanti lié aux marchés, 3 ans, échéant en octobre 2024	<u>30 005</u>	<u>30 005</u>
	<u>80 012</u> \$	<u>80 012</u> \$